



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **SRL YOLE** (Monsieur Philippe ELOY) demeurant Rue Gaillarmont 611 à 4030 Grivegnée.

Le terrain concerné est situé **Avenue des Ardennes, 5 à 4130 Esneux** et cadastré division 2, section D n°455M19, 455S25.

La demande vise les travaux suivants : **construction d'un immeuble de 8 appartements et démolition du bâtiment existant** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme (ensemble urbanistique n°6) pour les raisons suivantes :

- La modification du niveau existant du terrain dans les zones de recul minimum latérales ;
- Les toitures plates du volume principal et du volume secondaire ;
- La hauteur sous gouttière de la façade côté voirie est supérieure n'est pas comprise entre 5 et 7 mètres ;
- Certaines toitures plates ne sont pas aménagées en toitures terrasses ou toitures végétales ;
- Le parement en bardage nervuré aluminium ;

La demande de permis d'urbanisme est relative aux actes et travaux suivants :

- la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h (**uniquement sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.93.44**), à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve à l'Administration communale, Service urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24 août 2026 au 07 septembre 2026 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be